



Dispositions d'exécution pour le Match inter-fédérations carabine 10m, Juniors et Elite (MIF-C10)

Edition 2025 - Page 1

Doc.-N° 5.15.02 f

La Division carabine 10/50m édicte pour le Match inter-fédérations carabine 10m, Juniors et Elite (MIF-C10) les dispositions d'exécution (DE) suivantes:

Protection des données au Sport populaire

En prenant part au concours, le participant accepte que ses données personnelles (p. ex. nom, date de naissance, société de tir, domicile, canton, photos, etc.) soient publiées sur les listes de départ et de classement et/ou dans les médias correspondants et qu'elles soient mentionnées pendant la manifestation. La participation implique également le consentement à la transmission de ces données à un sous-traitant responsable de l'organisation et/ou du dépouillement des résultats.

Plus d'informations sur:

https://www.edoeb.admin.ch/edoeb/fr/home/datenschutz/freizeit_sport/teilnahme_sport.html

1. Bases

- 1.1 Règlement du Match inter-fédérations carabine 10m, Juniors et Elite (MIF-C10)
- 1.2 Règles du tir sportif (RTSp) de la Fédération sportive suisse de tir (FST)
- 1.3 Règles de la Fédération sportive internationale de tir (ISSF)

2. Date et Lieu

Date : Dimanche, le 23 février 2025

Lieu : Berne, salle multifonction de la place d'armes

3. Droits de participation

3.1 Participation

Chaque société cantonale de tir/sous-fédération (SCT/SF) peut participer avec une équipe élite et un junior. Le nombre de tireurs¹ par équipe est variable, il est fixé en fonction des membres licenciés élite et juniors par SCT/SF.

- Le nombre de licenciés au 30 novembre 2024 est pris en compte.
- Indépendamment du nombre de places de départ calculé, le nombre maximal de participants par SCT/SF est fixé à 10 pour les deux classes d'âge.
- Les places de départ calculées au-delà de 10 sont à la disposition des tireurs individuels.
- Le nombre de tireurs des équipes des SCT/SF et l'attribution des cibles sont publiés dans la deuxième moitié de janvier 2025, sur le site Internet de la FST, sous «www.swissshooting.ch».
- La participation n'est possible que dans une classe d'âge.

¹ Si pour une raison pratique de lisibilité, seule la forme masculine est utilisée dans ce document, il va sans dire que les filles et les femmes sont bien évidemment aussi concernées.

Classe d'âge élite

Tous les tireurs licenciés. Dans toutes les relèves, quelques places sont à la disposition de tireurs individuels.

Classe d'âge juniors

Les juniors nés en 2005 et plus jeunes peuvent participer. Dans toutes les relèves, quelques places sont à la disposition de tireurs individuels.

SCT/SF	Juniors			Elite		
	Participants	Attribution des cibles		Participants	Attribution des cibles	
		1 ^{ère} rel.	2 ^e rel.		3 ^e rel.	4 ^e rel.
Argovie	8	24 - 27	24 - 27	7	23 - 25	22 - 25
Bâle (SVRB)	4	33 + 34	33 + 34	6	35 - 37	35 - 37
Berne	9	20 - 23	19 - 23	10	45 - 49	45 - 49
Fribourg	10	44 - 48	44 - 48	9	12 - 16	12 - 15
Genève	3	02 + 03	02	4	43 + 44	43 + 44
Grisons	6	54 - 56	54 - 56	6	54 - 56	54 - 56
Jura	4	49 + 50	49 + 50	5	10 + 11	09 - 11
Linth	4	42 + 43	42 + 43	4	52 + 53	52 + 53
Glaris	3	04	03 + 04	4	50 + 51	50 + 51
Neuchâtel	5	51 - 53	51 + 52	4	41 + 42	41 + 42
Schaffhouse	3	05 + 06	05	5	07 - 09	07 + 08
Suisse orientale	10	35 - 39	35 - 39	9	31 - 34	30 - 34
Soleure	7	16 - 19	16 - 18	6	38 - 40	38 - 40
Tessin	5	13 - 15	14 + 15	5	20 - 22	20 + 21
Vaud	4	40 + 41	40 + 41	5	05 + 06	04 - 06
Valais	5	07 + 08	06 - 08	5	02 - 04	02 + 03
Suisse centrale	9	09 - 12	09 - 13	7	17 - 19	16 - 19
Zurich	10	28 - 32	28 - 32	9	26 - 30	26 - 29
Sport fauteuil roulant	Tireurs individuels	57 - 61	57 - 61	4	60 + 61	60 + 61
Totale	109			114		

En ce qui concerne l'attribution exacte des cibles, veuillez consulter le tableau des inscriptions.

3.2 Inscriptions

Les SCT/SF annoncent leurs tireurs, en indiquant les numéros de licence, au responsable du concours (RC) MIF-C10 :

Armando Amrein, Entlebucherstrasse 36, 6110 Wolhusen

Mobile : 079 424 05 34 Tél. : 041 490 13 41 Courriel : armando.amrein@swissshooting.ch

Dernier délai d'annonce : 4 février 2025 (ou avis de désistement obligatoire).

3.3 Licence

Tous les membres des équipes doivent disposer d'une licence carabine 10m d'une société affiliée à la SCT/SF pour laquelle ils participent. Les sociétés sont responsables de l'enregistrement correct de leurs membres dans l'admin SAT/FST. Le contrôle est effectué par le RC MIF-C10 sur la base des listes d'annonces.

4. Programme de tir

4.1 Distribution du matériel

Dès 07h15, les chefs d'équipe peuvent retirer le matériel (dossards/feuilles de stand) pour leurs tireurs.

4.2 Programme de tir

Chaque participant tire 60 coups debout à bras-franc.

4.3 Heures de tir

Installation au poste de tir	Préparation et coups d'essai	Temps de tir	Relèves / séries
08h10 – 08h20	08h20 – 08h35	08h35 – 09h50	1 ^{ère} rel. 1 ^{ère} série juniors
10h05 – 10h15	10h15 – 10h30	10h30 – 11h45	2 ^e rel. 2 ^e série juniors
		12h15	Remise des médailles Juniors
12h25 – 12h35	12h35 – 12h50	12h50 – 14h05	3 ^e rel. 1 ^{ère} série élite
14h20 – 14h30	14h30 – 14h45	14h45 – 16h00	4 ^e rel. 2 ^e série élite
		16h30	Remise des médailles Elite

4.4 Jaugeage

Cibles électroniques. Evaluation au dixième.

4.5 Classements

4.5.1 Classement général

Le classement général des équipes élite et juniors des SCT/SF est établi sur la base de la moyenne des résultats de tous les tireurs des équipes alignées.

Départage en cas d'égalité :

- la meilleure moyenne de l'équipe à la dernière passe
- la meilleure moyenne de l'équipe à l'avant-dernière passe
- etc.

4.5.2 Classements individuels

Des classements individuels seront établis pour les classes d'âge suivantes :

- Elite
- Juniors U21 années 2006 et 2005
- Juniors U19 années 2008 et 2007
- Juniors U10 - U17 années 2017 jusqu'à 2009

En cas d'égalité il est tenu compte :

- le totale des passes dans l'ordre inverse du tir (dernière passe, avant-dernière etc.);
- dernier coup, avant-dernier etc.

4.6 Equipement

Les règles ISSF ainsi que les règles WSPS sont applicables pour les équipements et le déroulement du concours.

4.7 Protestations

Les protestations doivent parvenir au jury du concours dans les 10 minutes suivant la publication du classement. La caution à verser se monte à Fr. 50.-.

4.8 Jury

Le jury du concours est composé de trois personnes.

5. Contrôle du dopage

Des contrôles du dopage peuvent être ordonnés lors du MIF-C10.

6. Finances

6.1 Frais de participation

Le montant des frais de participation sera perçu pour chaque participant :

- Elite/WSPS : Fr. 25.-
- Juniors : Fr. 20.-
- Le montant doit être payé en espèces sur place.

6.2 Mutations

Les mutations éventuelles peuvent être annoncées par écrit le jour de la compétition, au plus tard 30 minutes avant le début du tir.

Pour toute mutation il sera prélevé une taxe de Fr. 5.-.

7. Proclamation des résultats

La proclamation des résultats a lieu pour les Juniors vers 12h15 et pour l'Elite vers 16h30.

8. Distinctions

8.1 Médailles

Tous les membres des trois premières équipes (élite et juniors) reçoivent des médailles en or, argent ou bronze.

8.2 Cartes couronne

Elite: 50 pour-cent des tireurs (à l'exception de ceux qui ont droit à une médaille) reçoivent une carte couronne de Fr. 10.-.

Adolescents/juniors: 50 pour-cent des tireurs de chaque classe d'âge (à l'exception de ceux qui ont droit à une médaille) reçoivent une carte couronne de Fr. 10.-.

9. Dispositions finales

Ces DE

- remplacent toutes les dispositions antérieures, notamment celles des DE MIF-C10 de la saison 2024 du 6 novembre 2023;
- ont été approuvées par la Division carabine 10/50m le 11 novembre 2024;
- entrent immédiatement en vigueur.

Fédération sportive suisse de tir

Max Müller
Chef de la Division
carabine 10/50m

Armando Amrein
Responsable du
concours MIF-C10